

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec tenue, le 20 janvier 2022, à 11 h 30, via Teams.

Sont présents :

- M. Bruno Marchand, maire de la Ville de Québec, président
- M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président
- Mme Marie-Josée Asselin, conseillère à la Ville de Québec
- M. Pierre-Luc Lachance, conseiller à la Ville de Québec
- M. Pierre Lefrançois, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré

Sont également présentes :

- Mme Myriam Poulin, secrétaire corporative
- Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° E-2022-01

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

- Ajout du point 4DG) 2 – Ressources humaines – [REDACTED]

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 décembre 2021

Résolution n° E-2022-02

- Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

Ressources humaines – Embauche d'une chef d'équipe aux communications

Résolution n° E-2022-03

- Procéder à l'embauche de Mme Isabelle Vaillancourt à titre de chef d'équipe aux communications. Sous la supervision de la directrice générale, elle occupera un poste régulier, à temps plein (35 h/semaine). L'employée sera soumise à une période de probation de six (6) mois. L'entrée en fonction est prévue en février 2022, selon une date à convenir.
- Accorder à Mme Vaillancourt un salaire correspondant à l'échelle salariale (2022) du personnel professionnel de classe 4 (59 947 \$ à 103 809 \$), ainsi que les avantages sociaux applicables à ce statut d'emploi.

Référence : Rapport décisionnel du 20 janvier 2022
Responsable : Direction générale – Ressources humaines

Adoptée à l'unanimité

[REDACTED]

Référence : Rapport décisionnel du 20 janvier 2022
Responsable : Direction générale – Ressources humaines

Adoptée à l'unanimité

Contrat pour la fourniture de services juridiques – Gravel Bernier et Vaillancourt Avocats

Résolution n° E-2022-05

- Octroyer à l'étude Gravel Bernier Vaillancourt Avocats un contrat de fourniture de services juridiques à la Communauté métropolitaine de Québec jusqu'au 31 décembre 2022, selon les conditions établies à l'offre de services datée du 20 décembre 2021.

Référence : Rapport décisionnel du 20 janvier 2022
Responsable : Secrétariat corporatif

Adoptée à l'unanimité

Services juridiques et services en ressources humaines et en relation du travail - Fédération québécoise des municipalités

Résolution n° E-2022-06

CONSIDÉRANT que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) est membre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

CONSIDÉRANT que la FQM offre des services de nature juridique;

CONSIDÉRANT que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail;

CONSIDÉRANT que les tarifs horaires des professionnels de ces services fixés pour l'année 2022 sont de 130 \$ à 185 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la CMQuébec de bénéficier de soutien en services juridiques ainsi qu'en ressources humaines et relations du travail, le cas échéant;

Il est résolu que la CMQuébec mandate les Services juridiques de la FQM ainsi que le Service en ressources humaines et relations du travail de la FQM afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, au niveau juridique et en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur, pour une somme maximale de 24 000 \$ (taxes incluses).

Référence : Rapport décisionnel du 20 janvier 2022

Certificat trésorerie : CT-2022-01

Responsable : Secrétariat corporatif

Adoptée à l'unanimité

Avis sur le règlement n° 419-09-2021 de la MRC de La Nouvelle-Beauce modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (modifications aux limites du périmètre d'urbanisation de Saint-Lambert-de-Lauzon)

Résolution n° E-2022-07

- Informer la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) :
 - Que la Communauté métropolitaine de Québec est d'avis que les modifications proposées au règlement n° 419-09-2021 adopté par la MRC de La Nouvelle-Beauce intitulé « Modification au règlement numéro 198-04-2005 et ses amendements relatifs au Schéma d'aménagement et de développement révisé – Modifications aux limites du périmètre d'urbanisation de Saint-Lambert-de-Lauzon » sont susceptibles d'augmenter le nombre de navetteurs vers le territoire métropolitain, notamment par l'ajout de nouveaux espaces développables.
- Transmettre à la ministre du MAMH copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 20 janvier 2022

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Alliances pour la solidarité – région de la Capitale-Nationale – Renouvellement des ententes pour l'année 2022-2023)

Résolution n° E-2022-08

- Dans le cadre des Alliances pour la solidarité – région de la Capitale-Nationale, autoriser la directrice générale et trésorière de la Communauté métropolitaine de Québec, qui agit comme mandataire et fiduciaire, à signer le renouvellement des ententes avec les organismes concernés découlant du soutien financier octroyé pour l'année 2022-2023, dans le cadre du Fonds québécois des initiatives sociales et ce, conditionnellement à l'atteinte des objectifs et au respect des exigences prévues aux ententes.

Référence : Rapport décisionnel du 20 janvier 2022
Responsable : Développement social

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2022-09

Prendre acte du bordereau de dépenses, en date du 12 janvier 2022, contenant les documents suivants :

- a) Liste des salaires versés aux élus et aux employés de la CMQ pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2021.
- b) Les dépenses Visa pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2021.

Référence : Bordereau de dépenses du 20 janvier 2022
Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Bordereau d'information

- A) 2021-12-21 – NOTE- Complément d'information – Fin du contrat avec AECOM pour la cartographie des milieux humides potentiels pour 15 bassins versants du territoire de la CMQuébec
- B) 2022-01-12 – NOTE - Stratégie d'acquisition de puissance de calcul pour le projet d'actualisation de la cartographie des zones inondables sur le territoire de la CMQuébec

Les résolutions E-2022-01 à E-2022-09, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) BRUNO MARCHAND
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN
SECRÉTAIRE CORPORATIVE